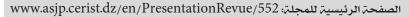


قوائم المحتويات متاحم على ASJP المنصم الحزائريم للمحلات العلميم الأكاديميت للدراسات الاجتماعية والإنسانية





La mise en œuvre opérationnelle d'un module d'indicateurs génériques pour la prévention des conflits violents en Afrique

التنفيذ العملي لوحدة من المؤشرات العامة لمنع الصراعات العنيفة في أفريقيا

Dr. Djouhri Smail 1,* ¹Université Alger 03, Algérie.

Informations sur l'article Résumé

Historique de l'article: Reçu le: 27/03/2019

Révisé le: --

Accepté le: 19/05/2019

Mots clès:

conflits violents, la d'anticipation, la démarche prospective, module d'indicateurs génériques, dispositif d'alerte précoce.

La prolifération des conflits violents en Afrique, notamment après la sortie de guerre froide, constitue un défi à la paix et la sécurité de l'Afrique. Ceci traduit une faillite des instruments institutionnels africains, aggravée par une incapacité structurelle à offrir des réponses africaines aux conflits africains. L'enjeu consiste donc à concevoir et mettre en œuvre un module d'indicateurs génériques dans le cadre d'un système continental d'alerte précoce afin d'enrayer dans un premier temps la spirale conflictuelle et dans un second temps, éradiquer définitivement ce phénomène qui menace la paix et la sécurité dans le continent et greffe prévention, le renseignement sérieusement l'effort de développement.

ملخص

الكلمات المقتاحية: الصراعات العنيفة،

تفاقمت الصراعات العنيفة في إفريقيا لاسيما بعد الخروج في الحرب الباردة، مما يشكل رهانا أمنيا حقيقيا للأفارقة. هذا الوضع يؤشر على مدى عجز مختلف الأدوات المؤسساتية التي وضعها الاتحاد الإفريقي للوقاية من هذه النزاعات المسلحة التي ترهن مجهود التنمية وتكرس تبعية الأفارقة للقوى الكبرى في مجال إدارة النزاعات. فكيف يمكن للأفارقة أن يتكفلوا بأنفسهم بمشاكلهم الأمنية وبناء قدرات إفريقية في هذا المجال؟

هذا المقال يهدف إلى المساهمة في تقدير الموقف الأمني الإفريقي ويقترح مقياسا من المؤشرات التي يمكن أن تشكل الأرضية لتصميم وتفعيل منظومة إنذار مبكر من شأنها مساعدة الأفارقة على الوقاية من الأزمات والنزاعات العنيفة.

الوقاية، الذكاء الاستباقى، النهج الاستشرافي، وحدة المؤشرات

العامة

نظام الإنذار المبكر.

Introduction

La prolifération des conflits violents en Afrique, leur montée en puissance et leur diversification, notamment après la sortie de guerre froide, constituent un défi à la paix et la sécurité du continent. L'engrenage conflictuel greffe de plus en plus l'effort de développement et traduit une incapacité structurelle des Africains à se prendre en charge et accentue la dépendance et l'assistanat en la matière, envers les grandes puissances extracontinentales.

Cette impuissance traduit tout aussi la faillite des instruments institutionnels en charge du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) qui se confine dans un rôle d'enregistreur passif des conflits nouveaux qui s'additionnent à d'autres, déjà en phase de pourrissement.

Pourtant, l'un des objectifs centraux de l'Union Africaine, tel qu'énoncé à l'article 3 de son acte constitutif, est la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. De plus et afin de renforcer les capacités de l'UA en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, les Etats membres ont adopté, en juillet 2002, en Afrique du Sud, le protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) qu'ils ont défini comme « un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique » (1).

Cependant, et aussi paradoxal que cela puisse paraitre, les conflits violents surviennent de plus en plus fréquemment en Afrique comparativement aux autres continents, au point où la charge principale de l'ONU en matière de maintien de la paix reste à la hauteur de deux tiers consacrée uniquement à l'Afrique (2). Ce constat est révélateur de l'impuissance de l'Afrique qui visiblement n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour anticiper et prévenir les conflits violents.

Cette inertie de l'organisation continentale trouve sa source dans deux convictions solidement ancrées. La première renvoie à la tentation de laisser les pays africains « sans risque » régler leur querelles entre eux, la seconde découle d'une résignation empreinte de fatalisme : rien ne peut être fait pour éviter ces

conflits, car ils sont l'émanation de haines ancestrales, ethniques et religieuses. De plus, le concept sacrosaint d'une souveraineté totale et intangible bloque toute action d'intervention en amont pour enrayer précocement la spirale conflictuelle.

Dès lors, la solution consiste à explorer les voies et moyens pour rendre plus efficace l'action du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) en matière de prévention des conflits violents. Cette modeste contribution a pour but, en plus de s'inscrire en faux contre ces préjugés et ces pesanteurs, de proposer une feuille de route à caractère généraliste contenant un ensemble d'indicateurs d'alerte rapide, afin que l'UA se dote de capacités propres et réelles pour relever le défi de la prévention des conflits en Afrique et in fine, renforcer l'architecture africaine de prévention et de gestion des crises et conflits armés..

Le recentrage de l'effort principal du CPS sur le volet anticipation, prévision et prévention devient dès lors, un choix incompressible et incontournable au regard de l'exacerbation du risque conflictuel aggravé, il est vrai, par une offre d'ingérence opportuniste et très intéressée émanant d'Etats ou coalition d'Etats extracontinentaux.

Dès lors, et afin de restituer au CPS une certaine opérabilité en matière de prévention-anticipation des crises et conflits, la contribution propose également un cadre d'indicateurs génériques qui puisse servir d'outil pour la mise en œuvre opérationnelle d'un système continental d'alerte rapide dont la finalité consiste à enrayer précocement les crises et conflits.

L'articulation de cet article recouvre donc un chapitre préliminaire pour analyser, connaître et comprendre la fonction prévention en matière de gestion anticipative des conflits puis une première partie qui sera consacrée aux aspects organisationnels pour la mise en œuvre d'un module d'indicateurs d'alerte rapide. Enfin, une seconde partie qui sera dédiée à traiter les déterminants clés du module d'alerte rapide en question, avec, toutefois, le souci de faire concorder les indicateurs portant sur les conflits avec un cadre référentiel relatif aux textes et documents adoptés par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et l'Union Africaine (UA).

La prévention : une fonction stratégique

Il s'agit d'un volet prioritaire où les insuffisances de l'Union Africaine (UA) et notamment son organe principal de paix et de sécurité sont, sans doute, les plus manifestes. La gamme des modes d'action en matière de prévention est étendue et s'inscrit dans les champs diplomatique, économique, politique, sécuritaire et militaire. Ces instruments et modes opératoires peuvent être mis en œuvre pour, en particulier, prévenir l'apparition de situations potentiellement dangereuses et de menaces directes ou indirectes à la paix, prévenir l'usage de la force, contenir les crises et les conflits au plus bas niveau de violence possible.

Les moyens de prévention peuvent être distingués selon que l'on entend exercer une action à long terme, à moyen terme ou à court terme sur les risques de crises ou de conflits violents. Leur prévention sur le long terme implique bien sûr de façon privilégiée des moyens non militaires. Le renforcement des accords de maîtrise des armements, de désarmement, de transparence et de vérification va, à l'évidence, dans ce sens (3).

De plus, le développement, le déploiement et l'exploitation de moyens de renseignement apparaissent tout aussi cruciaux pour la prévention, la prévision et la compréhension des conflits, l'évaluation de l'efficacité des stratégies de prévention, enfin la préparation et, le cas échéant, la conduite des actions. Le renseignement intervient de fait, à tous ces niveaux.

En effet, dans un environnement continental marqué par de grandes incertitudes et des préavis qui peuvent être très courts, les moyens de la connaissance et de l'anticipation constituent la première ligne de défense de la paix et de la stabilité en Afrique. Ils doivent offrir aux différents niveaux de décision, le plus en amont possible de l'irruption des crises, des éléments d'appréciation de situation (variété et gravité des risques et des menaces, possibilité de contagion, effets crisogènes induits, etc.) qui leur donnent une capacité de choix mieux étayée entre les modes d'action possibles et envisageables.

La prévention permet donc d'agir en amont pour éviter l'apparition ou l'aggravation de menaces contre la paix et la sécurité ou à défaut maintenir un conflit dans un niveau de basse d'intensité. C'est pourquoi la fonction connaissance, anticipation et prévention doit être consacrée par l'UA comme fonction stratégique à part entière et doit recouvrir les domaines suivants :

a)- La maitrise de la sphère de renseignement.

La réussite de cette fonction suppose la maitrise de la sphère de renseignement au niveau continental qui, contrairement à celle en vigueur dans les régimes nationaux, doit être articulée essentiellement sur des sources ouvertes. L'acquisition du renseignement à des fins de prévention des conflits en Afrique doit essentiellement émaner de sources humaines. Dans tous les cas, l'information est exploitée, c'est-à-dire croisée, synthétisée et analysée, puis transmise en fonction de son intérêt aux décideurs.

Cela suppose, d'une part une organisation favorisant la diffusion et la prise en compte de l'information en temps réel, et d'autre part la mise à niveau en permanence des capacités existantes de recueil et de traitement des informations. Les sources ouvertes accessibles par un effort de recherche, d'analyse et d'interprétation, ont pour objet de permettre aux décideurs africains, d'anticiper et, à cette fin, de disposer d'une autonomie d'appréciation, de décision et d'action.

En présentant de façon aussi exhaustive et fidèle que possible l'état des risques, des menaces et des opportunités dans les domaines les plus variés (politique, militaire, économique, énergétique, etc.), le renseignement éclaire la décision autant qu'il précède, appuie et suit l'action. Il doit donc assurer une veille permanente pour déceler les risques nouveaux, les premiers signes d'évolutions intéressant la paix et la sécurité continentale. Il permet de préparer la planification et de conduire des opérations⁽⁴⁾.

Il doit en outre offrir à l'UA et particulièrement aux organes en charge de la paix et la sécurité, la capacité de préserver l'initiative stratégique et de conserver son autonomie de décision et réduire concomitamment le rôle, voire l'ingérence des puissances extracontinentales dans la gestion des conflits africains.

b)- La démarche prospective

La prospective se présente comme une activité rationnelle de production de connaissance, orientée vers le futur et dont la finalité consiste à soutenir le décideur et l'amener par des éclairages à faire le bon choix entre une multitude d'options possibles. La pratique de la prospective a donc pour buts à la fois d'opérer un recul critique par rapport au présent et de formuler des hypothèses concernant les potentiels sur lesquels le décideur doit s'appuyer pour assurer la plus parfaite des gouvernances sécuritaires (5).

Dès lors, la démarche prospective, un segment essentiel dans la stratégie de prévention, doit être développée au sein des différentes structures affiliées à l'UA au travers la création de centres d'analyse stratégique et de prévision, de centres d'études et d'expertise sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et ce, pour pouvoir anticiper la montée en puissance du risque conflictuel et afin d'orienter en temps utile les politiques et les dispositifs de prévention et de réponse⁽⁶⁾.

La prospective doit également permettre une plus grande confrontation entre les analyses. Les champs concernés sont pluridisciplinaires et interdisciplinaires. Ils concernent à la fois le volet stratégique (conflictualité, risques et menaces), la géopolitique du continent, les sciences humaines, notamment les volets ethniques et sociologiques, les sciences économiques et les défis du développement durable et droit de l'homme et son interaction avec les problématiques de défense et de sécurité, les sciences de l'environnement et les changements climatiques..., brefs, toutes les disciplines qui peuvent contribuer à connaitre et comprendre la genèse et le développement potentiel des foyers de tension, de crise et de conflits violents.

Ces structures de recherche chargées notamment de produire une expertise intellectuelle en fonction des besoins stratégiques en matière de connaissance et de prévention des conflits, peuvent être soutenues, par un appel à projet à destination des laboratoires d'idées (Think-tanks), de centres de recherche privés à renommée mondiale pour établir des passerelles, développer des synergies et favoriser la mobilité et les échanges autour de thématiques en rapport avec la prévention des conflits violents en Afrique.

I- Les aspects organisationnels pour la mise en œuvre d'un module d'indicateurs d'alerte rapide pour prévenir les conflits en Afrique

L'élaboration d'un module d'indicateurs de risque conflictuel pour le système continental d'alerte rapide doit disposer d'un ancrage de légitimité en rapport avec les documents adoptés par les chefs d'Etats et de gouvernements africains tant au sein de l'OUA que de l'UA. Lorsqu'une situation correspond à un seuil minimal prédéfini d'indicateurs de mesure de situations potentiellement crisogènes tant infraétatiques qu'interétatiques, Le CPS par le biais d'une structure appropriée comme la Division de Prévention des Conflits, doit engager le processus de qualification d'une situation à risque et commencer à collecter les indicateurs spécifiques adaptés à ce cas particulier en mettant l'accent sur les facteurs déclencheurs et accélérateurs.

Les contraintes en termes de préavis, de finance et d'institutions et de logistique n'autorisent pas l'adoption d'une approche dans laquelle des informations d'alerte rapide seraient collectées systématiquement, et à l'avance pour tous les Etats membres, indépendamment de la prévalence d'une certaine incertitude stratégique ou une probabilité d'un conflit violent à moyen ou long terme dans ces pays. Il importe plutôt de cibler les pays membres qui répondent à trois hypothèses possibles (7) :

- des pays particulièrement susceptibles de faire face à un conflit violent dans un proche avenir (Etats à risque);
- des pays qui sont déjà en conflit, bien que ce dernier cas de figure ne concerne pas une situation de prévention proprement dite, car le déclenchement du conflit nous projette de fait dans une logique de gestion de conflit;
- des pays vulnérables qui sont dans une situation de sortie d'un conflit violent afin d'en prévenir la reproduction ou la récidive.

Il est à déplorer que jusqu'ici, les seuls conflits qui ont intéressé le CPS, relèvent des catégories de haute intensité, ceux qui ont atteint un certain degré de gravité. Les conflits potentiels à l'état dormant ou latents, qui supposent une démarche préventive, ne semblent pas relever de son domaine de préoccupation prioritaire. Le système continental d'alerte rapide doit donc colmater cette déficience stratégique et recentrer l'intérêt sur les voies et moyens d'enrayer précocement le déclenchement de conflits potentiels et ce à travers la détection des signaux précurseurs les plus faibles.

Cependant, il est utile de relativiser la pertinence des données relatives au déclenchement des conflits. En effet, bien qu'il existe une somme considérable de connaissances et d'expertises et d'outils d'analyse relatifs aux conflits violents, il ne faut pas pour autant déduire qu'il existe une relation de causes à effets «mécanique» en matière de prévention des conflits violents.

Aussi, il est difficile, sinon aléatoire de déterminer que l'action A causera directement un effet violent B. Par ailleurs, les spécialistes, analystes et autres praticiens n'arrivent toujours pas à expliquer avec une rigueur scientifique, pourquoi des causes structurelles semblables provoquent un effet violent dans un pays et pas dans un autre, et comment déterminer qu'une action quelconque provoque mécaniquement un impact déterminé. La théorie et les doctrines pratiques actuelles ne fournissent pas de connaissances crédibles sur l'existence avérée d'un lien de causalité en matière de prévention et de gestion des conflits violents. Les conflits eux même traduisent souvent des réalités géopolitiques et socioculturelles particulières qui ne peuvent faire l'objet d'un transfert mécanique.

C'est la raison pour laquelle, il faudrait privilégier les approches spécifiques et la recherche d'indicateurs spécifiques, car chaque conflit est enraciné dans un contexte socioculturel très particulier, bien que cela n'exclut en aucun cas l'existence de caractéristiques communes ou génériques qui puissent justifier la mise en place d'un module d'indicateurs généraliste et minimaliste.

Dès lors, le module d'indicateurs génériques de risque conflictuel ne doit pas se présenter comme cadre de référence unique et universel, valable pour tous les pays et toutes les situations en matière de prévention de conflits violents. Il ne doit être appréhendé que comme un outil opérationnel destiné à aider les utilisateurs finaux à mieux anticiper le déclenchement des conflits et les contenir suffisamment en amont pour en réduire les effets pervers sur la paix et la stabilité des pays africains. Il importe plutôt de prôner une approche inductive, fondée sur un cadre générique d'indicateurs. Ce n'est qu'une fois que les indicateurs pour la collecte d'informations auront été vérifiés, par le biais des évaluations stratégiques de conflits, qu'une méthode particulière, dont la compatibilité sera avérée avec la situation en question, sera préconisée.

II- Les déterminants clés du module d'alerte rapide

Le processus d'alerte rapide, comme outil de prévention des conflits violents suppose la maîtrise de quatre axes d'effort :

1)- faire concorder les indicateurs portant sur les conflits avec un cadre référentiel relatif aux textes et documents adoptés par l'UA et son ancêtre l'OUA;

Les chefs d'Etats et de gouvernements africains ont adopté un grand nombre de recommandations, résolutions et décisions sur les questions humanitaires, sécuritaires, militaires, sociales, économiques, écologiques et politiques, soit dans le cadre de l'OUA ou l'UA. Il s'agit entre autres :

- de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) ;
- de l'Acte constitutif de l'Union Africaine (2000) et du protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA (2002);
- des textes relatifs au NEPAD, tel le Document cadre (2001) et, plus particulièrement, les objectifs, les normes, les critères et les indicateurs du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (2003);
- de la Déclaration solennelle (2000) ainsi que du Mémorandum d'entente (2002) de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique;
- des Déclarations et les Conventions sur des questions relatives aux changements anticonstitutionnels de

Gouvernement (2000), à l'abus et au trafic illicite de la drogue (2002) ou la corruption.

Ces textes représentent un cadre consolidé de normes et de principes couramment admis, qui témoignent d'une compréhension universelle des droits de l'homme, tels que consacrée par la Charte des Nations unies. A priori, ces textes ne fournissent pas d'indicateurs appropriés pour la prévention des conflits. En revanche, ils peuvent fournir un cadre de référence quand ils sont interprétés *ex negativo*, c'est-à-dire quand ils sont transposés en une liste de comportements et attitudes que les dirigeants africains désapprouvent.

En outre, la liste d'indicateurs génériques peut se décliner en fonction de vulnérabilités d'ordre stratégique, politique, de gouvernance, des droit et libertés fondamentales et socioéconomique qui sont le plus souvent à l'origine du déclenchement des crises et conflits en Afrique.

a)- les vulnérabilités d'ordre stratégique et les indicateurs génériques correspondants

- la montée en puissance ou l'escalade horizontale et verticale des conflits violents et de la violence politique;
- agenda sécessionniste affiché par un ou plusieurs fractions disposant de milices armées et de vecteurs de violence :
- circulation importante d'armes légères et de petit calibre, notamment au niveau transfrontalier ;
- insurrections armées et émeutes sociales généralisées et violentes avec possibilité d'accès et d'emploi d'armes à feu ;
- -tensions au niveau des frontières, accompagnées d'incursions transfrontalières régulières ou sporadiques ;
- -préparatifs d'une insurrection à partir du territoire d'un pays limitrophe avec ou sans le consentement des autorités politiques en place (8);

b)- les vulnérabilités politiques et les indicateurs génériques correspondants :

- coups d'Etat et renversement du régime en place par la force militaire ;

- suspension brutale de la constitution, destruction de l'ordre constitutionnel aggravée par des atteintes graves aux droits de l'homme;
- annulation arbitraire d'élections reconnues par des observateurs étrangers comme libres et indépendantes ou enregistrement d'une fraude électorale massive (bourrage des urnes);
- incitation à la haine publique et la discrimination négative véhiculée notamment par les médias lourds appartenant à l'Etat ou par le discours des certaines sensibilités politiques qui composent le paysage politique;
- c- les vulnérabilités en rapport avec la gouvernance et les indicateurs génériques correspondants :
- non respect de la séparation effective des pouvoirs et notamment du pouvoir judiciaire ;
- violation des droits du parlement et la prédominance anticonstitutionnelle de l'exécutif sur la gestion des affaires publiques et la conduite de la politique interne et externe de l'Etat;
- mesures déterminées visant à saper l'obligation de rendre compte et consacrer l'impunité ;
- corruption généralisée dans la fonction publique et détournement massif des deniers publics (institutionnalisation de la corruption comme mode de gouvernance);
- verrouillage de l'espace politique et l'interdiction signifiée à l'opposition, la société civile et les médias de participer au débat public (9);
- Intolérance aggravée à une quelconque forme de contrepouvoir et de discours contradictoire et verrouillage des espaces d'expression libre.

d-les vulnérabilités relatives aux droits de l'Homme et des libertés fondamentales et les indicateurs génériques correspondants

- -restrictions des droits individuels et collectifs culturels, sociaux et économiques par l'Etat ou des acteurs non étatiques ;
- -politique délibérée d'exclusion culturelle, religieuse, sociale et économique ;
- violation flagrante, massive et répétée des droits de

l'Homme;

- atteinte aux droits des groupes vulnérables ou catégories fragiles (femmes, enfants, réfugiés, personnes déplacées, sinistrées⁽¹⁰⁾.

e)- les vulnérabilités d'ordre socioéconomiques et les indicateurs génériques correspondants

- forte proportion de jeunes au chômage;
- paupérisation rapide et déclin rapide des possibilités de trouver des moyens de subsistance ;
- -flux migratoires internes et externes, pour raisons économiques et politiques ;
- impuissance de l'Etat et des pouvoirs publiques à assurer une offre minimale en terme de prestations socioéconomiques de base comme l'éducation, la santé, l'énergie et l'emploi (11).

02- la collecte d'informations et de données de base:

Le module d'indicateurs d'alerte rapide est conçu comme un système ouvert où les données de base sont collectées de différentes sources, y compris des acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les associations et organisations de la société civile, les organisations internationales, les médias notamment les réseaux sociaux, les universités, les centres de recherche et les groupes de réflexion.

Alors que les sources primaires comprennent les données provenant des structures de l'UA elle-même (la Commission, les missions d'information de l'UA, les bureaux de liaison...), le protocole relatif à la création du CPS recommande clairement la collaboration avec les Nations unies et leurs agences, les autres organisations internationales compétentes, les ONG et la société civile.

La gestion efficace des données et des informations suppose la mise en place d'une salle de veille chargée notamment du recueil, de la vérification, la sélection et la diffusion des informations pertinentes aux utilisateurs finaux. En plus de la collecte d'informations à la source sur des situations de conflits potentiels ou réels, elle s'intéresse aussi aux situations post-conflit, ainsi que sur d'autres situations à risque

en Afrique (échéance électorale, situation humanitaire problématique, dégradation brutale et massive des droits de l'homme...). La salle de veille est chargée de produire divers rapports (rapport de conjoncture, rapport instantanée ou d'urgence, rapport ad-hoc) (12).

Afin de s'acquitter de ces missions, la salle de veille utilise une large variété de sources, notamment des sources primaires (de l'intérieur du système de l'UA) ainsi que des sources ouvertes basées sur Internet et les réseaux sociaux, provenant tant du continent qu'en dehors de celui-ci. Compte tenu de la complexité des processus de collecte, de compilation et de gestion de masses considérables de données brutes relatives à un grand nombre de pays et de situations complexes, la salle doit en outre disposer de capacités en termes de ressources humaines et d'infrastructures appropriées à même d'optimiser son rendement.

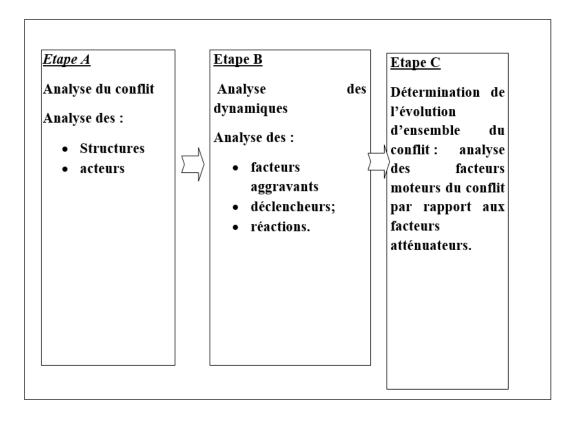
L'introduction d'un système réseau-centré de collecte, d'échange et de diffusion d'informations en temps réel, de suivi des tendances et foyers de vulnérabilités, de classement des sources, est particulièrement indiqué pour réduire le trop-plein d'informations et l'effet de saturation qui en découlerait afin d'accroitre l'efficacité du travail de recueil.

03- l'évaluation stratégique pré-conflictuelle

Une fois qu'une certaine concordance est établie entre la liste d'indicateurs génériques et l'évolution des évènements dans un Etat africain donné en situation pré-conflictuelle, la structure chargée de gérer et de suivre les situations crisogènes, (sorte d'observatoire rattaché à la Division de Gestion des Conflits) disposerait alors d'une raison suffisante pour s'intéresser au pays en question et amorcer un travail d'évaluation stratégique de la situation, à savoir, recueillir des informations spécifiques afin d'élaborer des indicateurs particuliers, conformes au cadre d'indicateurs génériques d'alerte rapide mentionnés précédemment.

L'objectif principal de l'évaluation stratégique de conflits est de fournir un aperçu sur le contexte et les dynamiques d'un conflit violent imminent. Il s'agit aussi de connaître les causes profondes, les ressources des acteurs du conflit et surtout les facteurs susceptibles d'aggraver le conflit par opposition à

ceux qui peuvent l'atténuer. Elle peut s'effectuer en trois étapes (13):



Au cours de l'étape A, l'analyste se penche sur les problèmes liés à la culture politique, à l'inadéquation du système de gouvernance, à l'inégalité des opportunités pour des groupes sociaux donnés et ce, afin de déterminer les causes structurelles du conflit. L'analyste s'intéresse aussi aux acteurs du conflit en identifiant leurs intérêts, leurs moyens, leurs réseaux, leur détermination, autrement évaluer leur capacité à peser sur la situation et influencer le cours du conflit dans un sens ou dans un autre. Il s'agit aussi de jauger les efforts de paix et examiner les mesures incitatives qui pourraient enrayer l'escalade du conflit potentiellement violent.

Au cours de « l'Etape B », l'effort doit focaliser sur l'identification des facteurs d'un conflit potentiel qui pourrait contribuer soit à une escalade horizontale (propagation à d'autres régions) ou verticale (augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans le conflit) ou de facteurs de désescalade qui pourraient atténuer le risque de conflit violent :

- les facteurs d'aggravation à moyen terme (discours identitaire raciste séparatiste et ségrégationniste, appel à une mobilisation ethnique, partage de ressources limitées sur une base clientéliste, circulation d'armes légères et déploiement de forces armées rebelles, tenue d'élections risquées ou autre événement qui risque de modifier le rapport de force existant);

- la stratégie d'exit ou de soustraction : quelles sont les groupes qu'on peut éjecter de l'engrenage conflictuel par isolement ?
- les mécanismes existants de prévention de conflits et de médiation : si elles existent, sont-elles pour autant opérationnelles?
- l'autorité centrale est-elle capable et disposée d'œuvrer pour contenir le conflit ou, est-elle partie prenante au conflit ?
- posture des acteurs internationaux et la communauté des donateurs : ont-ils des intérêts spécifiques à promouvoir, cela va-t-il influer négativement sur le cours des événements ?
- facteurs de déclenchement à court terme (qui provoque l'escalade immédiate du conflit ?) et les facteurs inhibants (qu'est-ce qui est susceptible de contrer une telle escalade ?).

Au cours de « l'Etape C », il s'agit de déterminer l'évolution d'ensemble du conflit. Les informations recueillies dans les étapes A et B doivent être harmonisées. Les données nécessaires pour enrichir ce type d'analyse repose sur des sources ouvertes articulées réparties dans quatre paniers distincts :

- Panier 01 : rapports des missions d'information et d'observation sur le terrain ;
- Panier 02 : informations provenant des Etats membres et des Etats limitrophes ;
- Panier 03 : agences de presse, enquêtes médiatiques, articles de journaux en ligne ;
- Panier 04 : communication et témoignages des ONG, d'universitaires, de la société civile, etc.

04- la production des résultats et l'engagement des décideurs;

La collecte systématique d'informations doit passer par plusieurs niveaux d'analyse pour formuler des options politiques qui permettent de réagir de manière adéquate et opportune en vue de prévenir les conflits violents. C'est le rôle des structures (à mettre en place) chargées de produire du sens par la mise en œuvre de capacités d'analyse stratégique des données de base.

Pour assurer une analyse stratégique et d'une articulation cohérente des options politiques, il est important d'effectuer un suivi continu des indicateurs politiques, économiques, sociaux, humanitaires et militaires. A ce stade, la Division de Gestion des Conflits assume son rôle de producteur de résultats, le plus souvent par la soumission de rapports. En applications d'une procédure préalablement validée, la Division de gestion des conflits rend compte à ses utilisateurs finaux, en vue de les alerter sur l'imminence d'un conflit violent et leur permettre, moyennant des préavis suffisants, de prendre les mesures politiques appropriées.

Afin de s'assurer que les décideurs agissent effectivement et à temps, des mécanismes pour la soumissions de rapports réguliers, une planification adéquate, et des systèmes appropriés de stockage et de récupération des données doivent être mis en place pour la production, l'utilisation et la diffusion des rapports d'alerte rapide.

Conclusion

La proposition d'un projet de module d'indicateurs d'alerte rapide n'est qu'un élément constitutif d'un système continental d'alerte rapide dont la finalité consiste à réagir vite et bien pour contenir précocement, et à moindre coût, toute dynamique conflictuel, dans son niveau de violence le plus bas possible.

Il dotera l'UA d'une capacité de veille et d'alerte précoce qui l'autorise à afficher une certaine autonomie en matière d'analyse des situations de crise potentielles se rapportant à la pauvreté, les inégalités, les discriminations, la rareté (et les tensions qui en résultent) sur les ressources naturelles, la défaillance des Etats et la fragilité des institutions de régulation, ainsi que les risques majeurs d'ordres naturel, écologique et industriel.

Conflit d'intérêt

L'auteur déclare ne pas avoir de conflit d'intérêts

Note en bas de page

1- se référer à ce sujet à la Charte de l'Union Africaine.

- 2- Selon une déclaration du MAE algérien en marge du séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, organisé à Alger le 8 et 9 décembre 2013 : « La charge du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix est consacré à hauteur de 60% aux conflits et crises africaines, autrement dit, deux tiers des missions de l'ONU sont déployés en Afrique où sont déployés 60.000 soldats, en plus des milliards de dollars qui sont investis annuellement pour la sécurité de l'Afrique », déclaration rapportée par le quotidien Liberté dans sa livraison du 9 décembre 2013 en page 2.
- 3- Se référer à ce propos à la Déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU « sur le renforcement de l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits, en particulier en Afrique », 14 septembre 2005, consultable sur le site électronique de l'ONU : www.un.org.
- 4- Jacques Baud, Encyclopédie du renseignement, éd. Lavauzelle, 2002, p.191.
- 5- Paul Tolila, « Prospective et décision : la connaissance, le pouvoir et les signes », in Transition et perspectives, janvier 1999 p. 183.
- 6- Pour réfléchir et comprendre le phénomène du terrorisme afin de mieux le combattre, l'UA a mis en place le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le terrorisme (CAERT) dont le siège est à Alger. Il serait indiqué de mettre en place d'autres centres de recherche et d'analyse qui seront consacrés à la connaissance et la compréhension de la conflictualité qui ravage l'Afrique afin d'aider les différents niveaux de responsabilité au niveau de l'UA à prévenir et mieux gérer, par des capacités propres, les conflits violents.
- 7- Jean-Pierre Derriennic, Les guerres civiles, éd. Presses des Sciences Po, Paris 2001, p. 225.
- 8- Loup Francart, Maîtriser la violence : une option stratégique, éd. ECONOMICA, Paris, 2002, p.64.
- 9- Certains de ces indicateurs de risque ont été proposés par les participants à la consultation générale du CAD consacrée aux conflits, à la paix et à la coopération pour le développement en Amérique latine en 2000. Le

Forum for early Warning and early response permet de poursuivre les travaux sur les indicateurs. Il est consultable sur le site : www.fewer.org

- 10- Amnesty International, Les droits humains : une arme pour la paix, éd. GRIP, 1998, p. 98.
- 11- Banque mondiale, Briser la spirale des conflits : guerre civile et politique de développement, éd. Nouveaux Horizons, Paris, pour la version française, Paris, 2005, p. 53.
- 12- Amaël Cattaruza et pierre Sintès, Géopolitique des conflits, éd. Bréal, 2006, p.68.
- 13-L'évaluation stratégique des situations pré- conflictuelles est largement inspirée des propositions formulées par les participants à la consultation générale du CAD consacrée aux conflits, à la paix et à la coopération pour le développement en Amérique latine en 2000. Pour plus de détails, se référer au site électronique : www.fewer.org

Références bibliographiques

I- Ouvrages

- 1- Amnesty International, Les droits humains : une arme pour la paix, Editions GRIP, 1998
- 2- Banque mondiale, Briser la spirale des conflits : guerre civile et politique de développement, Editions Nouveaux Horizons, pour la version française, Paris, 2005.
- 3-BAUD (Jacques), Encyclopédie du renseignement, Editions LAVAUZELLE, Panazol, France 2002
- 4- DE LA MAISONNEUVE (Eric), La violence qui vient, Editions ARLEA, Paris 1997
- 6- DERRIENNIC (Jean-Pierre), Les guerres civiles, Editions Presses des Sciences Po, Paris 2001.
- 7- FRANCART (Loup), Maîtriser la violence : une option stratégique, Editions ECONOMICA, Paris 2002.
- 8- LIEGEOIS (Michel), Maintien de la paix et diplomatie coercitive, Editions BRUYLANT, Bruxelles 2003.
- 9- SINTES (Pierre) & CATTARUZA (Amaël), Géopolitique des conflits, éditions Bréal, Paris 2016.

II- Revues et périodiques et documents

- CONOIR (Ivan), «La contribution canadienne aux capacités militaires africaines», Géopolitique africaine, N° 19-20, octobre 2005
- FACON (Pascal), «L'école malienne de maintien de la paix», Géopolitique africaine, N° 19-20, octobre 2005
- TOLILA (Paul), «Prospective et décision : la connaissance, le pouvoir et les signes», Transition et perspectives, janvier 1999.
- Déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU «sur le renforcement de l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits, en particulier en Afrique», 14 septembre 2005, consultable sur le site électronique de l'ONU: www.un.org

Comment citer cet article selon la méthode APA:

Auteur Djouhri Smail (2020), La mise en œuvre opérationnelle d'un module d'indicateurs génériques pour la prévention des conflits violents en Afrique, Revue Académique des études sociales et humaines, vol 12, numéro 01, Université Hassiba Ben Bouali, Chlef, Algérie, pp: 255 – 264.